

DELIBERATION N° 2022-22

Objet : Restauration éco-morphologique du Sornin aval entre Pouilly et St Nizier – Travaux tranche 1 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le 23 juin 2022 à 14h30

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Chauffailles sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE
Date de convocation : 14/06/2022

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Fabrice DEJOUX, Guillaume DESCAVE, Sylviane TERNISIEN, Christian LAVENIR, Gérard SIMOND (suppl.), Alain LECLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Jérémie LACROIX, René VALORGE, Thierry GIMENEZ, Jean FARIZY Christian GILGENKRANTZ, Colette LEBEAU, Gilles LUCARELLA, Hervé CARDON.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

Le Président rappelle que la restauration du Sornin aval entre Pouilly et St Nizier est inscrite au contrat de rivière Sornin Jarnossin (action B113-4), et au Contrat Vert et Bleu Roannais (action TRA7). Il indique que la 1^{ère} phase de travaux est prévue pour l'automne 2022.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la réalisation de la 1^{ère} tranche des travaux de restauration du Sornin aval entre Pouilly et St Nizier, avec un budget prévisionnel de 203 301,44 €HT
- SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à hauteur de 60% des dépenses, et auprès de la Région AURA dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Roannais à hauteur de 20% des dépenses
- DIT que les crédits sont prévus au budget
- AUTORISE le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 24/06/2022
Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE



Transmis au représentant de l'Etat le :

24 JUIN 2022

Publié le :

24 JUIN 2022